



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Deuil périnatal

Question écrite n° 43012

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le deuil périnatal et son traitement par les services de l'assurance maladie. Si on estime à 7 000 le nombre de familles qui, chaque année en France, sont touchées par ce deuil, c'est-à-dire un décès survenu à partir de 22 semaines de grossesse *in utero*, celui-ci reste pourtant largement méconnu par la société qui témoigne encore trop souvent d'une certaine indifférence à l'égard des parents endeuillés d'un très jeune bébé. Nombreux sont les témoignages qui font état d'une douleur traumatique à laquelle s'ajoutent des difficultés pratiques et administratives qui viennent alourdir inutilement la peine vécue. En effet, dans la pratique, les mères concernées par un deuil périnatal déclarent un congé maternité auprès de l'assurance maladie qui s'achève par la naissance d'un enfant sans vie. Or au moment d'une éventuelle déclaration de grossesse suivante, l'assurance maladie précise dans ses documents « 0 enfant à charge ou déjà mis au monde ». Une donnée administrative à la fois cruelle et inexacte alors que l'enfant a pu être déclaré à l'état civil et enregistré sur le livret de famille. Il semblerait que, lorsqu'elle est saisie, la médiation de l'assurance maladie accède aux demandes des familles. Pourquoi alors ne pas systématiser cette pratique ? Aussi, elle l'interroge sur la possibilité pour ses services de s'adapter à la réalité des parcours de vie des familles en permettant à l'assurance maladie d'intégrer dans son système informatique la naissance de ces enfants afin d'éviter d'ajouter de la douleur à des situations déjà difficiles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43012

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8796

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)